

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 034-2019
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2019.RRGR.52

Déposée le: 04.03.2019

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Ammann (Bern, LG) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 07.03.2019

N° d'ACE: du
Direction: Chancellerie d'Etat
Classification: –



Le vote électronique après l'échec du modèle genevois

Le 28 novembre dernier, la Chancellerie d'Etat communiquait qu'en raison de la décision du canton de Genève de cesser d'exploiter sa plateforme électronique, le canton de Berne voulait étudier rapidement une coopération avec La Poste, seul fournisseur restant en lice.

La Poste, qui entretient une collaboration avec l'entreprise espagnole ScytI, est l'unique fournisseur subsistant en Suisse. L'entreprise ScytI a essuyé des critiques à plusieurs reprises parce que son système n'est ni sûr, ni stable et que des fonds de recherche ont été détournés de leur but¹.

Les personnes intéressées peuvent tester le système censé être utilisé en Suisse, et donc aussi dans le canton de Berne. Ce test a toutefois suscité plus de questions qu'il n'a apporté de réponses. Le canton peut-il prendre la responsabilité de maintenir l'offre de vote électronique avec l'unique fournisseur restant ? Il est permis de s'interroger.

¹ https://www.republik.ch/2019/01/31/das-heikle-geschaefft-mit-der-demokratie?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=republik%2Fnewsletter-editorial-e-voting-eine-preis-und-der-blick-ins-bundeshaus

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le canton de Berne va-t-il se lancer dans une collaboration avec La Poste alors qu'à ce jour la transparence demandée par la Confédération par rapport au code source n'est pas assurée ?
2. Le Conseil-exécutif s'est-il informé auprès du fournisseur pour savoir s'il existe une version du code source minutieusement commentée ? Dans la négative, quelles conclusions le Conseil-exécutif en tirerait-il dans la perspective d'une collaboration éventuelle ?
3. A quels dommages financiers, ou crédits supplémentaires, le Conseil-exécutif s'attend-il compte tenu de la situation actuelle ?
4. Le Conseil-exécutif a-t-il défini le moment à partir duquel il se détournera du produit de La Poste (en raison de failles trop nombreuses ou trop importantes) ?
5. Quelle est la définition de ce moment, s'il a été défini ?
6. Les résultats de l'analyse du code source par des expert-e-s seront-ils présentés à la commission compétente du Grand Conseil avant que la décision de collaborer avec La Poste ne soit prise ?
7. Le Conseil-exécutif sait-il si l'entreprise ScytI a fourni la preuve que son système de vote électronique permettait la vérifiabilité *individuelle* et la vérifiabilité *complète*, comme requis par la Confédération ?
8. Comment le Conseil-exécutif envisage-t-il de garantir que les suffrages ne puissent pas être modifiés par des tiers au moyen de la technique de l'homme du milieu (attaque de l'intercepteur, Man in the Middle Attack) lors de l'utilisation du système de ScytI ?
9. Dans la mesure où le Conseil-exécutif prévoit de garder La Poste comme fournisseur après le retrait du canton de Genève : quand a-t-il prévu de déposer la demande d'utilisation de ce système auprès de la Chancellerie fédérale ?
10. Le Conseil-exécutif est-il prêt à s'engager en faveur de la publication des rapports rendus par la société d'audit KPMG sur le test de sécurité, les failles détectées et la certification afin que l'opinion publique puisse se faire une idée de la sécurité du système dans son ensemble ?

Motivation de l'urgence : Le système genevois ne fonctionnera que jusqu'aux votations de février 2020. Pour pouvoir prendre une décision à partir d'éléments concrets (plus) solides, il faut se demander au plus vite si le vote électronique peut être maintenu, à quels risques et à quels coûts supplémentaires.

Destinataire

- Grand Conseil